



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

Le vendredi 16 septembre 2016 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire accueille et présente Madame Valérie JOUBERT, suivante de la liste majoritaire, appelée à siéger au Conseil Municipal, suite à la démission de Mme Ghislaine COLIN.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, M. Frédéric BREMARD, M. Didier GIRARD adjoints,
Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Valérie JOUBERT, Katia LEARD, Sophie LEGRAND, conseillères municipales,
MM. Christophe BABILLOT Olivier BIDERE, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Hélène LENORMAND a donné pouvoir à M. Didier GIRARD
M. Sébastien VALLEGELIER a donné pouvoir à M. Frédéric BREMARD

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 16 septembre 2016

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, sont rajoutés à l'ordre du jour :

9. Délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions dans le cadre des travaux dans les bâtiments communaux.

Point sur les travaux du carrefour de Saint Chéron.

Point sur l'aménagement de la place de la mairie.

L'ordre du jour de la séance du 16 septembre est ainsi modifié

1. Délibération autorisant le maire à payer le solde du marché rompu avec le maître d'œuvre pour le budget annexe de l'ancienne gare
2. Délibération portant sur le choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux prévus dans les bâtiments communaux
3. Délibération portant sur le choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'ancienne gare
4. Délibération autorisant le maire à recruter un apprenti dans le service des espaces verts et à signer un contrat d'apprentissage
5. Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif de l'APC
6. Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint Administratif
7. Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint
8. Délibération portant modification du taux de la taxe d'aménagement
9. Délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions dans le cadre des travaux dans les bâtiments communaux

- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur les finances de la commune
- Point sur les travaux dans les bâtiments communaux
- Point sur les travaux du carrefour de St Chéron
- Point sur l'aménagement de la place de la mairie

Questions diverses et tour de table.

1 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A PAYER LE SOLDE DU MARCHÉ ROMPU AVEC LE MAITRE D'ŒUVRE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ANCIENNE GARE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014-12-06 du 19 décembre 2014, le conseil municipal a voté l'arrêt du projet de réhabilitation de l'ancienne gare, induisant la rupture des marchés qui s'y rapportaient, puis par délibération n° 2016-02-01 du 26 février 2016, la dissolution du Budget Annexe de l'Ancienne Gare. Après négociation avec le maître d'œuvre ISOCEL Architecture, un compromis a été trouvé pour fixer le montant du solde des honoraires à la somme de 8 300,00 €. Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour payer le solde 8.300,00 € TTC à l'entreprise ISOCEL Architecture mettant un terme au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le maire à payer le solde du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise ISOSEL Architecture pour un montant TTC de 8.300,00 €, mettant un terme au marché.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX PREVUS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que des audits énergétiques et des études d'accessibilité ont été réalisés dans les bâtiments communaux suivants : mairie, ancienne mairie, ancienne gare qui comprend le logement à l'étage et local du rez-de-chaussée. Afin d'effectuer les actions de réfection et de mise en conformité avec les résultats de ces audits et études, il convient de recruter un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ***Autorise monsieur le maire à choisir un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux à conduire dans la mairie, l'ancienne mairie et l'ancienne gare,***
- ***Le charge de signer les contrats se rapportant à chaque maîtrise d'œuvre.***

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIENNE GARE

Monsieur le Maire informe que la commission de l'ancienne gare s'est réunie le vendredi 9 septembre dernier. Il en est ressorti que l'appartement de l'étage conserverait sa fonction de logement, répondant ainsi aux besoins en matière de location, et que le local principal et son extension seraient destinés à l'accueil périscolaire.

Il convient désormais de réaliser les travaux de réhabilitation sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte.

Le conseil municipal, après délibération :

- *Autorise monsieur le maire à choisir un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation à conduire dans l'ancienne gare.*
- *Le charge de signer le contrat et tous documents se rapportant à cette maîtrise d'œuvre.*

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

4 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A RECRUTER UN APPRENTI DANS LE SERVICE DES ESPACES VERTS ET A SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur BREMARD informe, que le précédent contrat d'apprentissage aux services techniques et aux espaces verts a pris fin le 31 août 2016. Il propose de renouveler l'expérience avec un nouvel apprenti pour une période de deux ans à partir du 19 septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2018, en partenariat avec le CFA Horticole et Paysager d'Evreux. Pour cela il convient d'autoriser le maire à procéder au recrutement de l'apprenti et de l'autoriser à signer le contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Autorise monsieur le maire à recruter un apprenti pour les services techniques et des espaces verts.*
- *Le charge de signer le contrat le contrat d'apprentissage correspondant avec l'apprenti recruté.*

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'APC

Monsieur le maire explique que l'emploi permanent d'Adjoint administratif de l'Agence postale communale, créée pour 14 heures par semaine par délibération du 18 avril 2014, correspondait strictement aux plages d'ouvertures hebdomadaires de l'APC. Or la mise en pratique de ce service montre que pour chaque créneau d'ouverture - soit le lundi, le mercredi, le vendredi après-midi et le samedi matin - un temps d'une durée d'un quart d'heure est nécessaire pour l'ouverture, puis pour la fermeture de la caisse. C'est pourquoi il est proposé :

- d'augmenter de 2 heures par semaine la durée hebdomadaire de service, pour la porter à 16/35ème hebdomadaire
- de porter la durée du temps de travail de l'emploi permanent d'Adjoint administratif de l'APC à temps non complet créé initialement pour une durée de 14 heures par semaine à **16 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2016,**
- La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'entraîne pas de modification du régime de retraite du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- *D'adopter la proposition du Maire,*
- *De modifier ainsi le tableau des emplois,*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants.*

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6 – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le maire explique au conseil qu'en raison du départ d'une adjointe et de l'arrêt des heures supplémentaires de l'emploi de Rédacteur au sein du secrétariat de la mairie, le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, initialement dédié à des fonctions d'accueil des administrés aux heures de permanence, se sont trouvées élargies à d'autres tâches de secrétariat. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

C'est pourquoi il est proposé :

- De supprimer l'emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet pour une durée de 14 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe pour une **durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1^{er} octobre 2016.**
- La modification du temps de travail excède les 10 % du temps de travail initial de l'emploi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- ***D'adopter la proposition du Maire,***
- ***De modifier ainsi le tableau des emplois,***
- ***D'inscrire au budget les crédits correspondants.***

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7 – DELIBERATION POUR LA DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION D'UN ADJOINT

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Ghislaine COLIN du poste de 3^{ème} adjointe, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la détermination à TROIS (3) postes le nombre d'adjoints au maire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8 – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Il est rappelé la délibération du 6 novembre 2014, mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation de cette taxe en le portant à 5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 4 % et de la porter à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **De ne pas appliquer d'exonération en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle sera reconduite de plein droit annuellement.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture avant le 30 novembre 2016, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante. Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

9 – DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A DEMANDER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le programme des travaux projetés dans la mairie, l'ancienne mairie, l'ancienne gare et son logement situé à l'étage, dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences énergétiques et d'accessibilité. Il indique que ces différents travaux peuvent être subventionnés par divers organismes tels que l'ADEM, le Département, la Région, la DETR, FISAC, et autres organismes en fonction de la destination de chaque bâtiment.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **De présenter des dossiers de demandes de subvention aux organismes énumérés ci-dessus pour le financement des travaux dans les bâtiments communaux.**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Dominique DESROCHES fait le point sur la rentrée scolaire

Il est remis à chacun lors de la séance, un document détaillé qui a été lu et dont le résumé est indiqué ci-dessous.

ECOLE : Pour cette nouvelle rentrée scolaire, 41 enfants sont inscrits en maternelle et 115 enfants en élémentaires, **ce qui porte un nombre total d'élèves à 156**, répartis sur 7 classes (2 pour les maternelle et 5 pour chaque niveau élémentaire). Effectif en nette diminution par rapport à l'année précédente qui s'était terminée avec 175 enfants à la fin de l'année scolaire.

CANTINE : Un total de **117 enfants** sont inscrits définitivement au restaurant scolaire : 28 en maternelle (pour un accueil de 40) et 79 en primaire (pour un accueil de 72), 75 % sont inscrits tous les jours de la semaine, les 25 % restant, sont inscrits au planning.

Si nous ne sommes pas au plafond de notre capacité d'accueil pour le réfectoire de la maternelle, nous y sommes concernant le réfectoire des primaires, ce qui nous a conduits malheureusement à refuser des inscriptions, pour des raisons évidentes de sécurité. Il est à préciser que des familles, dont l'un des parents ne travaille pas, ont néanmoins inscrit leur (s) enfant (s) à la cantine, au détriment de familles qui avaient la

nécessité évidentes de ce service, mais malheureusement de par la loi, nous ne sommes pas en mesure de refuser, cela s'appelle de la discrimination....

PEDT et NAP

PEDT : Le PEDT était prévu dans sa forme initiale pour une mise en place sur l'année scolaire 2015/2016. Durant cette année scolaire, une phase d'évaluation a été mise en place, ce qui a permis d'apporter les modifications pour la rentrée scolaire 2016/2017. Ce nouveau projet a été adressé à la DDSC pour validation afin d'établir une nouvelle convention d'une durée de 3 ans (2016/2019)

NAP : Les Nouvelles Activités Périscolaires ont repris le 1^{er} septembre, tous les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30. Les enfants sont encadrés par une équipe de 10 intervenants (5 en maternelle et 5 en primaire) dont 4 animateurs de l'ATLEJ, 2 intervenantes extérieures, 2 ATSEM et 2 employées communales. Sur ces 10 intervenants, 6 sont diplômés ou en cours de formation, ce qui permet de respecter les taux d'encadrement.

Au 15 septembre, on peut compter un total de **122 enfants inscrits**, 32 en maternelle et 90 en primaire pour une présence réelle de 115 enfants par séance d'activités.

Mme Dominique DESROCHES fait le point sur les finances

Il est remis à chacun lors de la séance, un document détaillé qui a été lu et dont un résumé est reporté ci-dessous. Il est rappelé aux membres du conseil, que le budget primitif a été approuvé lors de la séance du 1^{er} avril.

Budget de fonctionnement : Dans la généralité sur l'ensemble des chapitres, des dépenses correspondent aux estimations du budget. La situation de compte à ce jour, fait ressortir que sur un budget voté de 1 108 117,21 €, il y a un réalisé de 489 940,48 €, soit un reste à réaliser de 618 176,736 €. Les recettes correspondent aux estimations et sont réalisées à hauteur de 535 252.75 €.

Budget d'investissement : Les dépenses budgétées pour 418 034,90 €, sont réalisées à hauteur de 76 318,11 € dont les principales sont le remboursement des emprunts et les immobilisations corporelles et incorporelles. Les recettes sont réalisées à hauteur de 152 582,37 € dont 131 252,90 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

M. Michel ALBARO fait le point sur les travaux dans les bâtiments communaux

Les détails de ce point travaux, ont longuement été évoqués lors des délibérations pour le choix de l'architecte concernant les audits énergétiques et des mesures d'accessibilité.

M. Frédéric BREMARD fait le point sur les travaux de St Chéron

Des travaux sont actuellement en cours de réalisation pour l'aménagement du carrefour de St Chéron, ils étaient prévus pour une durée de 3 semaines et le délai devrait être respecté.

Ces travaux consistent à sécuriser le carrefour, avec du stationnement et une zone d'arrêt pour le bac à verre qui devrait permettre de réduire la vitesse dans cette zone ainsi que le risque d'accident. Une voie piétonne a été créée afin de sécuriser le trajet des enfants se rendant à l'arrêt de bus scolaire.

Ces travaux réalisés par le Syndicat de voirie semblent correctement réalisés, cependant quelques réserves sont émises quant aux finitions, notamment pour les bordures de la voie piétonne, que je ne manquerai pas de signaler.

M. Frédéric BREMARD fait le point sur l'aménagement de la place de la mairie

Il est prévu d'aménager la place de la mairie ainsi que ses accès.

Ces travaux ont pour but de rendre accessible la mairie aux personnes en situation de handicap. Ils consisteront au remplacement des gravillons et des dalles qui mènent au parking, par des pavés plats, ainsi que la pose de rampes de chaque côté de l'escalier donnant accès à la mairie. Une place de parking PMR sera créée sur le parking.

Un arbre proche de l'église sera abattu, car il génère des dégradations sur la voirie et les canalisations souterraines, il sera remplacé par deux arbres plus modestes et fleuris qui seront plantés aux abords de la mairie et cela dans le but d'embellir le quartier.

INFOS - TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

❖ M. Michel ALBARO informe

- Qu'un arrêté de péril a été pris pour l'immeuble situé 15 rue Victor Hugo, dont une partie de la corniche est tombée sur le trottoir.
- Qu'un arrêté a été pris, afin de déplacer le panneau d'entrée de Breuilpont avant les dernières maisons (rue Victor Hugo en venant de Pacy)
- Qu'un don de 400 € a été fait au CCAS (*suite à un mariage*) et un second de 300 €.
- Que les délégations dont Ghislaine COLIN avaient été réparties entre adjoints, à savoir : Tourisme et Association, confiées à M. Didier GIRARD, Animation locale et fêtes et cérémonies à Mme Dominique DESROCHES.

❖ Mme Dominique DESROCHES informe

- Que le prochain bulletin municipal sortira pour fin octobre.
- Que le Collectif du Téléthon de Breuilpont "reprendra du service" à compter du TELETHON 2016, sous l'égide du Comité des Fêtes.
- Que l'agenda municipal 2017 sera en cours d'élaboration en octobre.

❖ M. Wenceslas de LOBKOWICZ demande où en est l'étude de l'EPFN pour la réhabilitation de la rue Victor Hugo, il lui est répondu par M. GIRARD que l'appel d'offre était en cours, 5 candidats sont à l'étude et qu'à l'heure actuelle nous n'avions pas de délai quant à la date de la finalité de ce choix.

❖ Mme Valérie JOUBERT fait remarquer que les enfants qui attendent le bus pour le collège de Bueil dans l'angle du carrefour, sont souvent sur la route, au lieu d'attendre sur la placette et sur le trottoir : il lui est répondu par M. BREMARD que des barrières de sécurité allaient être mises en place.

❖ M. Daniel FOUET nous informe de "la rentrée" du CMJ

- L'opération nettoyage nature prévue le 25 septembre est reportée à une date ultérieure.
- "Remise en route" pour la collecte des bouchons.
- Qu'il y avait un certain manque de motivation pour faire aboutir les projets.

❖ M. Frédéric BREMARD informe que tout établissement public et collectivité territoriales doivent obligatoirement mettre des prestations d'actions sociales à la disposition de leur personnel. A cet effet le CNAS (*Comité National d'Action Sociale*) est une association au service des agents de la fonction publique territoriale et qu'il est habilité dans ce domaine. A charge pour la commune de Breuilpont de faire le nécessaire quant à son adhésion.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.